

Mail : srer@ofb.gouv.fr / Tél : 04 67 69 84 00

VOS COORDONNEES:

Pérols, le 29/10/2025

Vous avez demandé à bénéficier d'un délai de paiement pour le règlement de la facture ci-dessous :

FACTURES CONCERNEES :

Date	Échéance	N° Facture	Libellé	Mt Facture TTC	Reste à payer TTC
17/09/2025	22/10/2025	2025000282	Solde subvention investissement 2022 pour les travaux de réfection pour les toitures des dépendances des Crozes et de Ventajols (DAS n°2103634971)	41 176,39	41 176,39
Total restant à payer					41 176,39

Compte tenu de vos difficultés financières, des délais de paiement vous sont accordés, sous réserve de la transmission des pièces justificatives mentionnées ci-après.

Vos versements devront être effectués selon le calendrier suivant :

Versement de **euros au plus tard le 10 de chaque mois** et jusqu'à apurement total de votre dette.

Il vous appartiendra de payer ces échéances par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées suivent en indiquant la référence **PNC - 2025000282**.

TITULAIRE : Parc National des Cevennes
IBAN : FR76 1007 1480 0000 0010 0130 182
BIC : TRPUFRP1

Je précise qu'en l'absence de respect de ces échéances, vous vous exposerez à l'engagement de poursuites sur les sommes restant dues, susceptibles de générer des frais mis à votre charge.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

PIECES JUSTIFICATIVES à FOURNIR :

Votre Relevé d'Identité Bancaire (aucun prélèvement automatique n'est effectué par la trésorerie)

Les photocopies de vos justificatifs de ressources (fiches de salaire, décompte RSA, décompte AAH, indemnités retraite, allocations chômage...)